

Brunswick, M. J. B. M. Baxter, à une personne qui lui avait demandé, au nom des sans-travail de la région, de reprendre les travaux de voirie:

Saint-Jean, 2 juillet 1930.

J'ai reçu votre lettre du 30 dernier. Je discuterai l'affaire avec l'honorable D. A. Stewart à la séance du conseil, cette semaine.

Il s'agit du ministre des Travaux publics et de la voirie.

Il vaut aussi bien qu'on sache que les gens qui voteront pour M. McDade...

Candidat conservateur dans le comté de Northumberland.

...verront leur demande accueillie avec bienveillance, mais que nous ferons le moins possible avant les élections, car nous ne voulons pas voir d'autres manifestations d'ingratitude.

Telle a été l'attitude prise par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et s'il agit de la même façon relativement à l'application de cette somme, je n'ai aucune confiance...

M. HANSON: L'honorable député nommera-t-il celui qui a reçu la lettre?

L'hon. M. VENIOT: Nous divulguerons le nom en temps et lieu. (*Exclamations.*) Je ne suis pas en train de discuter des crédits. Que le premier ministre du Nouveau-Brunswick entreprenne de nier l'authenticité de cette lettre et je publierai l'original avec le nom.

M. HANSON: Vous êtes brave quand M. Baxter n'est pas là.

L'hon. M. VENIOT: Je puis dire à mon honorable ami que j'ai toujours été brave même quand j'ai eu à le rencontrer.

M. ERNST: L'honorable député lit-il un document original? S'il en est ainsi, il doit le déposer.

L'hon. M. VENIOT: Je ne suis pas obligé de le déposer; mon honorable ami sait fort bien qu'il a tort. L'hiver dernier, quand il était dans l'opposition, il a lu plusieurs documents et il a refusé de divulguer les noms ou de déposer les documents. Il a donc mauvaise grâce de...

M. McGIBBON: Permettez-moi de vous signaler le fait... (*A l'ordre, à l'ordre!*) Selon un article du Règlement, quand un orateur cite un document à la Chambre, il doit révéler le nom du signataire. C'est un article du Règlement.

M. le PRESIDENT: L'honorable député a parfaitement le droit de citer un document et, comme il n'est pas ministre, il n'est pas tenu de le déposer. Mais il s'est écarté de la résolution en délibération.

L'hon. M. VENIOT: Sauf votre respect, monsieur le président, je prétends que je discute la résolution. Je la discute à ce point de vue: les fonds à voter seront remis aux gouvernements provinciaux et voilà pourquoi je m'oppose à cette façon d'agir.

M. McDADE: L'ancien ministre des Postes (M. Veniot) prétend-il que l'argent n'a pas été employé dans l'intérêt public?

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai jamais dit cela.

M. McDADE: Et que ses amis politiques n'ont pas obtenu les mêmes occasions de travailler à la construction des routes dans Northumberland?

L'hon. M. VENIOT: Non, ils ne les ont pas obtenues. Je réponds à l'honorable député de Northumberland (M. McDade) que les libéraux n'ont pas eu autant d'occasions de gagner de l'argent pendant les élections provinciales ou fédérales.

M. McDADE: Citerez-vous des cas concrets?

L'hon. M. VENIOT: Nous en citerons quand ce sera le temps. Mais il est une chose que je tiens à souligner. Cette lettre embarrasse fort mon honorable ami de Northumberland, car pour assurer son élection, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a dû faire non seulement des menaces, mais des tentatives de corruption.

M. HANSON (York-Sunbury): Il n'est pas venu dans le comté de Northumberland durant les élections fédérales.

L'hon. M. VENIOT: Il n'avait pas besoin d'y aller quand il écrivait des lettres pareilles.

M. McDADE: Il parlait avec autorité.

L'hon. M. VENIOT: Si j'avais eu en main les cordons de la bourse j'aurais eu peut-être autant d'autorité. Les gens de Northumberland ont jugé mon honorable ami à sa valeur, pendant les élections provinciales, quand il est allé porter la parole dans la partie supérieure du comté. Il a prononcé des discours et nous avons battu le gouvernement provincial qui a perdu à jamais le comté.

Un MEMBRE: Du lavage de linge sale.

L'hon. M. VENIOT: Si vous voulez laver le linge sale, commencez et nous vous donnerons une leçon.

Toutes ces interruptions m'ont presque fait dépasser le temps qui m'est accordé, mais je désire appeler l'attention du comité sur le rapport présenté au ministère fédéral du Travail au sujet du chômage dans la province du Nouveau-Brunswick. Je constate que ce rapport n'est pas exact. Qu'est-ce qui me porte